



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/17**  
**Respect des orientations en aménagement du territoire par**  
**les ministères, organismes et société d'État québécois**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et le ministre de la Culture et des Communications ont rendu publique le 26 juin 2023 une proposition de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces orientations sont fondamentales pour le déploiement de toutes les activités de l'État dans les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec doit donner l'exemple et assurer le respect de ses orientations par la totalité de ses ministères et organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** le président de la Société des alcools du Québec a indiqué dans une lettre adressée au maire de Victoriaville 16 jours après l'annonce des ministres qu'il considère que sa société n'a pas à se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire, contredisant ainsi directement ces derniers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'État décide, de son propre chef, de ne pas respecter des orientations fondamentales de son principal actionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a publié un document politique sur l'aménagement en décembre 2022 dans lequel elle identifiait l'absence de cohésion dans l'action des ministères et organismes comme une des principales sources des problèmes en aménagement du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** si une société commerciale propriété du gouvernement peut ne pas respecter une orientation gouvernementale pour des motifs commerciaux, il est certain que l'ensemble du secteur privé agira de même et que la mise en place de la politique et des orientations sera sans aucun effet;

**CONSIDÉRANT QUE** les orientations gouvernementales en aménagement ne doivent pas s'appliquer seulement aux municipalités locales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer l'adhésion et la mobilisation des municipalités locales et régionales pour bonifier l'aménagement du territoire au Québec, le gouvernement doit s'assurer du respect de ses orientations par tous ses ministères et organismes;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :**

**QUE** la FQM dénonce l'intention exprimée par le président de la Société des alcools du Québec dans sa lettre du 12 juillet 2023 au maire de Victoriaville de ne pas se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire du gouvernement du Québec et de ne considérer que les aspects économiques et commerciaux pour l'établissement de ses succursales;

**QUE** la FQM demande à la ministre des Affaires municipales, au ministre des Finances et au gouvernement du Québec de :

- Demander à la SAQ de se conformer aux orientations gouvernementales;



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

- Déposer à l'Assemblée nationale une modification urgente à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour assurer le respect des orientations gouvernementales en aménagement du territoire par la totalité des ministères, organismes et sociétés d'État québécois.

- **Adoptée à l'unanimité**

### CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

---

M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire